

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 112 (1986)  
**Heft:** 18

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

| Organisateur                                                                                           | Sujet<br>CP: concours de<br>projet<br>CI: concours d'idées                                                    | Conditions d'admission                                                                                                                                                                                                                   | Date de<br>reddition<br>(Retrait de la<br>documentation) | IAS<br>N°<br>Page |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------|
| Fondation Chr. Mérian,<br>Bâle                                                                         | Construction d'immeubles<br>sur le site Bertram, Bâle,<br>CP                                                  | Architectes établis ou domiciliés dans les cantons de<br>Bâle-Ville ou de Bâle-Campagne ou ressortissants de<br>ces cantons                                                                                                              | 5 sept. 86                                               |                   |
| Ville de Bulle/FR                                                                                      | Aménagement du terrain<br>de l'ancienne papeterie à<br>la rue de Vevey, à Bulle,<br>CP                        | Ouvert aux architectes originaires de Bulle ou établis<br>à Bulle depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1986 ainsi qu'aux architec-<br>tes établis en Gruyère depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1986                                         | 8 sept. 86<br>(3-30 mars 86)                             |                   |
| Municipalité de Nyon/VD                                                                                | Aménagement du secteur<br>«Martinet-Morache»,<br>à Nyon, CI                                                   | Architectes établis dans le canton de Vaud et recon-<br>nus par le Conseil d'Etat vaudois au 31 décembre 1985<br>ainsi que les architectes vaudois établis hors du can-<br>ton et inscrits au registre (REG/A)                           | 12 sept. 86<br>(15 avril 86)                             | 7/86<br>p. B 25   |
| Commune de<br>Meyriez-Morat/FR                                                                         | Home, CP                                                                                                      | Architectes établis ou domiciliés dans le canton de<br>Fribourg depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1985 (inscription: Dis-<br>trict du Lac, ruelle du Château 1, 3280 Morat)                                                              | 19 sept. 86<br>(15 avril 86)                             |                   |
| Commune de Vully/FR                                                                                    | Home pour personnes<br>âgées, CP                                                                              | Architectes domiciliés ou établis dans le canton de<br>Fribourg depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1985 (inscription: Dis-<br>trict du Lac, ruelle du Château 1, 3280 Morat)                                                              | Octobre 86<br>(7 avril 86)                               |                   |
| Direction générale des PTT,<br>division des bâtiments,<br>section des constructions<br>ouest, Lausanne | Bâtiment du service du<br>matériel et des transports<br>de la direction d'arr. des<br>télécomm., CP           | Architectes domiciliés professionnellement dans le<br>canton du Valais depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1985                                                                                                                            | 24 oct. 86<br>(1 <sup>er</sup> -26 mai 86)               |                   |
| Comune di Villa<br>Luganese                                                                            | Centro comunale, Villa<br>Luganese, CP                                                                        | Professionisti del ramo (architetti tecnici-architetti)<br>iscritti all'albo OTIA del Canton Ticino con domicilio<br>fiscale nei distretti di Lugano e Mendrisio dal<br>1° gennaio 1985 e agli attinenti del Comune di Villa<br>Luganese | 10 nov. 86<br>(14 juillet 86)                            |                   |
| Dép. fédéral de l'intérieur,<br>Office fédéral<br>des constructions                                    | Immeuble pour l'ensei-<br>gnement et la recherche,<br>EPFZ, Leonhardstrasse,<br>Zurich CI                     | Architectes domiciliés ou établis depuis le 1 <sup>er</sup> jan-<br>vier 1985 dans le canton de Zurich ou ressortissants<br>de ce canton                                                                                                 | 19 déc. 86<br>(21 juil. -<br>26 sept. 86)                |                   |
| Commune bourgeoise,<br>Saint-Gall                                                                      | Lotissement Achslengut,<br>Saint-Gall, CP                                                                     | Architectes domiciliés ou établis en ville de Saint-<br>Gall avant le 1 <sup>er</sup> juillet 1985 ou bourgeois de cette ville                                                                                                           | 19 déc. 86<br>(11 août-<br>5 sept. 86)                   |                   |
| Ville de Lancy/GE                                                                                      | Liaison architecturale en-<br>tre les quartiers du Bachet-<br>de-Pesay et des Palettes,<br>au Grand-Lancy, CI | Architectes établis dans le canton de Genève avant le<br>1 <sup>er</sup> janvier 1986                                                                                                                                                    | 30 janv. 87<br>(1 <sup>er</sup> sept. 86)                | 13/86<br>p. B 54  |
| Municipalité<br>de Liestal/BL                                                                          | Réaménagement de la rue<br>de l'Hôtel-de-Ville, CP                                                            | Ingénieurs, planificateurs, architectes et paysagistes<br>domiciliés ou établis en Suisse nord-occidentale (BL,<br>BS, districts AG, SO et BE avoisinants) ainsi que les<br>ressortissants de Bâle-Campagne                              | 2 fév. 87<br>(23 juin 1986)                              |                   |

## Nouveau dans cette liste

|                                                     |                                                      |                                                                                                         |            |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|
| Habitat & Jardin<br>Palais de Beaulieu,<br>Lausanne | Pavillon d'architecture<br>Habitat & Jardin 1987, CI | Architectes SIA installés au 1 <sup>er</sup> janvier 1986 dans les<br>cantons de VD, GE, FR, VS, NE, JU | 22 oct. 86 | 19/86<br>p. B 78 |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup> Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.

## Carnet des concours

### Instituts universitaires du Mail, Neuchâtel

#### Résultats

- 1<sup>er</sup> prix : M. Gérard Corti, Saint-Blaise ; collaborateurs : MM. E. Ryser et Ph. Guiony.  
 2<sup>e</sup> prix : M. Edouard Weber, Neuchâtel.  
 3<sup>e</sup> prix : MM. Roland et Pierre Studer, Neuchâtel, et MM. Eric et Jean Dubois, Neuchâtel ;  
 4<sup>e</sup> prix : M. Georges-Jacques Haefeli, La Chaux-de-Fonds.  
 5<sup>e</sup> prix : Bureau d'architecture Baer SA, Neuchâtel.  
 6<sup>e</sup> prix : NCL Architecture urbanisme SA, Neuchâtel ; architectes : MM. O. Gagnebin, Cl. Huguenin et J.-M. Triponez.

L'exposition s'est tenue bien avant que nous parvienne le présent communiqué.

### Aménagement d'un espace central de développement dans la ville nouvelle de Melun-Sénart (France)

#### Ouverture d'un concours d'idées sur invitations

Pour conduire son développement dans la prochaine décennie, Melun-Sénart, ville nouvelle située à 25 km de Paris, a entrepris une réflexion sur la définition d'un nouveau projet urbain conçu avec l'objectif de créer un espace de centralité disposant d'une forte attractivité.

Cet espace central de plus de 300 ha, servi par de bonnes communications, doit permettre de donner une image dynamique de la ville nouvelle et de regrouper des activités économiques, des services, des commerces, des équipements de haut niveau.

Dans le cadre de l'engagement de ce projet, Melun-Sénart a décidé de lancer un concours international d'urbanisme et d'architecture.

#### Type de concours

Le concours est un concours international d'idées, anonyme, à un seul degré et sur invitation. Une présélection des équipes sera effectuée sur dossier de références. Le nombre d'équipes sélectionnées sera compris entre 20 et 30. Ce concours a reçu l'appui de l'Union internationale des architectes.

#### Présélection

Pour participer à la présélection et au concours, les équipes devront être constituées d'un architecte et de plusieurs professionnels, dont deux au moins parmi les trois catégories suivantes : ingénieur, paysagiste et économiste.

Les équipes intéressées devront faire acte de candidature en envoyant un dossier de références rédigé en français ou en anglais comportant :

- le nom des membres de l'équipe ;
- le curriculum vitae de chaque membre (deux pages maximum, format A4) ;
- l'attestation de leur droit d'exercice dans leur pays ;
- des documents graphiques et des photos rendant compte de l'expérience professionnelle de l'équipe, accompagnés des attestations des maîtres d'ouvrage concernés.

Les dossiers devront parvenir aux organisateurs avant le 31 octobre 1986.

#### Jury

Le jury sera composé de 17 membres :

- 6 élus représentant les syndicats d'Agglomération nouvelle, les deux départements concernés, la région Ile-de-France et l'EPAS,
  - 9 architectes, dont 7 étrangers à la France, et
  - 2 personnalités, dont une étrangère à la France.
- Sont prévus 3 suppléants, dont 2 étrangers à la France.

#### Prix

Le jury dispose d'une somme de 200 000 FF à attribuer au projet lauréat ainsi que de 800 000 FF pour l'attribution d'autres prix ou mentions.

#### Calendrier

Examen des dossiers et choix des équipes : 31 octobre au 14 novembre 1986.

Envoi du dossier-programme aux concurrents : 17 novembre 1986.

Date limite de remise des projets : 21 février 1987.

Réunion du jury : 31 mars au 3 avril 1987.

Informations : Etablissement public d'aménagement de Melun-Sénart, La Grange-la-Prévôté, F-77547 Savigny-le-Temple Cedex (France) ; tél. (1) 60 63 90 22.

## Actualité

### Distinction d'architecture Ulrich Ruffiner et prix des villes valaisannes

Les municipalités de Martigny, Monthey, Sierre et Sion ont décidé de décerner annuellement, à partir de cette année, une distinction d'architecture Ulrich Ruffiner, destinée à attirer l'attention sur une ou plusieurs réalisations contemporaines significatives dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme ou des ouvrages d'art en Valais.

Un prix des villes valaisannes sera également décerné à une réalisation considérée comme la meilleure contribution dans l'une des quatre villes déjà mentionnées. Les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs ainsi que les personnes privées souhaitant poser leur

candidature devront déposer jusqu'au 12 septembre prochain auprès d'une des municipalités organisatrices un dossier pour chaque réalisation entrant en ligne de compte pour la distinction ou le prix.

Les services techniques de ces municipalités tiennent à disposition des intéressés le règlement ainsi que toutes les informations complémentaires.

### Une distinction pour le professeur Julius Natterer

Nous apprenons que l'Académie d'architecture a décerné le 24 juin dernier, à Paris, la Médaille de la recherche et de la technique 1986 au professeur Julius Natterer, de la chaire de construction en bois de l'EPFL.

Nous félicitons très chaleureusement le professeur Natterer de cette distinction particulièrement flatteuse, si l'on se réfère au fait qu'elle avait été décernée auparavant à des grands constructeurs tels que Backminston Füller ou Otto Frei ; nous nous flattons de compter le lauréat non seulement au nombre de nos lecteurs, mais également de nos auteurs. On n'est pas près d'oublier sa contribution intitulée « Les espoirs des constructions porteuses en bois » parue dans le numéro 20/1984, ainsi que le remarquable article intitulé « Le bois et l'informatique : un ensemble prometteur » paru dans le numéro 21/1985, étude appuyée par la Commission pour l'encouragement à la recherche scientifique (CERS) n° 1360. Nous espérons pouvoir bénéficier encore longtemps de la remarquable collaboration du professeur Natterer.

François Neyroud

### Assemblée générale 1986 du CRB

Le CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment, a tenu sa 24<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire à Fribourg, le 5 juin 1986.

Le fait que le CRB ait choisi la frontière linguistique indique son désir d'établir un contact plus étroit avec ses membres de langue française. Ces efforts se sont déjà concrétisés avec l'ouverture d'une filiale romande à Yverdon-les-Bains.

Dans son allocution de bienvenue, le président du CRB, Arnold Codoni, mit l'accent sur le fait que le CRB avait reconnu de bonne heure les modifications du marché dans la planification des coûts, ce qui l'a amené à améliorer et à développer les instruments déjà existants. Il souligna en particulier l'avance réjouissante des travaux pour la nouvelle génération de catalogues d'articles normalisés CAN 2000, coordonnés avec le génie civil et les installations du bâtiment ainsi que l'élaboration d'une structure unifiée de coûts destinée au bâtiment et au génie civil, en étroite collaboration avec l'USPR et la SSE.

Le professeur Jean-Werner Huber, architecte FAS/SIA, directeur de l'Office des constructions fédérales, exposa l'importance des instruments de travail du CRB, comme l'analyse des frais de construction (AFC), le catalogue des articles normalisés (CAN) et, nouvellement, les ratios de coûts de construction pour les constructions publiques. Le conférencier constata en particulier que l'utilisation accrue des instruments du CRB, pour l'administration des projets, rendait les soumissions plus claires, plus complètes et mieux comparables. Ces instruments garantissent également une planification et un contrôle des coûts plus précis, ce qui s'avère essentiel pour le maître d'ouvrages publics, qui doit élaborer quantités d'expertises nécessaires à l'attribution de subventions fédérales.

La partie récréative de la journée, était consacrée d'une part à la visite du Musée d'art et d'histoire sous la conduite de M<sup>me</sup> Yvonne Lehnher, conservateur, et de l'architecte Pierre Zoelly, d'autre part à la visite de la vieille ville sous la conduite d'Etienne Chatton, conservateur des monuments et édifices publics du canton de Fribourg.

### Portefeuille de commandes stable dans la construction métallique

L'entrée des commandes du premier semestre 1986 a été égale à celle de la même période de l'année précédente. C'est une fois de plus l'industrie du pays qui s'est avérée le principal client. La branche a enregistré une légère augmentation des ordres des pouvoirs publics, alors que ceux du commerce et de l'industrie ont eu plutôt tendance à régresser. L'entrée des commandes de l'étranger a évolué d'une façon nettement négative.

La réserve de travail est de cinq bons mois, comme l'année précédente déjà, et peut donc être qualifiée de satisfaisante. Les prix assez bas des matériaux ont empêché jusqu'à présent une hausse sensible des prix pour les constructions métalliques.

La demande étant en ce moment très forte, l'entrée des commandes ne marquera probablement pas de recul au cours du second semestre 1986.

### Patrice Gagliardi, Prix d'architecture de la Fondation Henri et Marcelle Gaspoz

Le 13 juin 1986, s'est déroulée à Vevey, la cérémonie de remise du prix précité ; attribué tous les trois ans, il est destiné à promouvoir l'architecture, selon la volonté de son fondateur, qui a précisé encore que ce prix « doit relever les qualités d'une œuvre architecturale de type traditionnel, exécutée dans le Valais romand en tenant particulièrement compte de son intégration dans le site choisi ».